

Plan financier 2018-2022 (mise à jour 2017)

DOCUMENT EXPLICATIF

Généralités

Bases légales

Le plan financier répond aux exigences de la législation cantonale en vigueur. Les bases légales énumérées ci-dessous s'appliquent par analogie :

- la Constitution cantonale, article 132 alinéa 2,
- la *loi sur les communes (LCo)*, article 86d,
- le *règlement d'exécution de la loi sur les communes (ci-après ReLCo)*, article 43c.

D'autre part, les Statuts de l'Agglomération de Fribourg stipulent que le plan financier et ses mises à jour doivent être transmis au *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)* ainsi qu'à la *Commission financière (ci-après CF)* (article 31). Ils font l'objet d'un préavis de la *CF* au *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* (article 23b), ce dernier étant chargé de son adoption (articles 21 et 31).

Rôle du plan financier

Le plan financier doit permettre une détermination des ressources financières de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* sur cinq ans. Il porte sur les comptes de fonctionnement ainsi que sur les dépenses d'investissement, incluant leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement pour la période considérée (intérêts, amortissements et éventuelles charges d'exploitation). Il se base en principe sur l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables. Il permet à l'*Agglomération* d'orienter sa situation financière à moyen terme et représente un important instrument de conduite, qui joue notamment un rôle notoire dans la détermination de sa capacité d'investissements. En effet, un tel outil rend possible la comparaison des ressources financières à moyen terme avec les investissements prévus.

Le plan financier est un instrument évolutif, que l'*Agglomération* est tenue de mettre à jour en fonction des dernières informations connues, mais au minimum une fois par année. Compte tenu de sa nature évolutive et de l'imprévisibilité de différents facteurs, il n'a pas vocation à représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir ainsi que ses modalités de financement.

Méthodologie

Approche prévisionnelle

La planification financière 2018-2022 de l'*Agglomération* donne lieu à une extrapolation du budget de fonctionnement qui, en fonction de la nature de la rubrique considérée, peut se baser sur les prévisions de renchérissement de l'*Office fédéral de la statistique (ci-après OFS)* ou sur des estimations spécifiques à leur nature. Il est à relever que les prévisions portant sur le renchérissement ne s'étendent pas au-delà de 2018. En vertu du principe de prudence, l'analyse se fonde sur un renchérissement annuel de 1% pour la période 2019-2022.

Concernant les investissements, les prévisions de l'*Agglomération* sont tributaires de l'information dont elle dispose à l'élaboration du plan. En 2017, une démarche conséquente de coordination a été assurée avec les communes membres, à l'instar de ce qui avait été entrepris en 2016 déjà. La finalisation du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération (ci-après PA3)* a par ailleurs permis la prise en compte au plan des mesures auxquelles cet important chantier a abouti.

En termes d'extrapolation de tendances, les rubriques couvertes par la planification se répartissent en quatre catégories :

- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs réelles, et dont l'évolution considérée équivaut par conséquent au taux prévu de renchérissement,
exemples :
 - frais administratifs
 - honoraires et frais d'études
 - frais de formation
- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs nominales, et dont l'évolution considérée est par conséquent nulle,
exemple :
 - jetons de présence des membres des organes de l'*Agglomération*
- montants dont l'extrapolation repose sur une logique et/ou des hypothèses propres à leurs spécificités,
exemples :
 - traitements du personnel administratif, pour lesquels une évolution annuelle d'un échelon est en lien avec l'échelle des traitements de l'*Etat de Fribourg (ci-après Etat)*
 - amortissements et charges d'intérêts des investissements
- montant dont l'extrapolation repose sur des prévisions tout-à-fait spécifiques.
exemples :
 - coûts d'exploitation des *transports publics (ci-après TP)*, donnant lieu au calcul d'une croissance moyenne selon leur évolution au cours des années précédentes
 - subventionnement cantonal des coûts d'exploitation des *TP*, contraint par un plafonnement fixé par l'*Etat* sur la base de sa propre planification financière

Un descriptif détaillé de la manière avec laquelle les différents types de dépenses et de recettes sont extrapolés est documenté à l'annexe 1.

Spécificités des années électorales

La planification financière tient compte du caractère spécifique des années électorales et de l'impact y relatif sur les dépenses à prévoir pour ces exercices particuliers. On y considère un nombre accru de séances par les organes législatifs ainsi que des grandeurs plus élevées pour certains types de dépenses. Dans cette optique, les coefficients qui suivent sont utilisés :

- Jetons de présence des séances des organes législatifs **1.25**
- Frais de port et frais administratifs **1.10**
- Traductions liées à l'administration générale **1.10**
- Frais de publications et annonces **1.20**
- Prestations de tiers relatives à l'administration **1.20**
- Emoluments de chancellerie **1.50**

Remarques relatives aux charges et recettes d'exploitation

Généralités

Sauf information contraire, la planification financière repose par défaut sur les hypothèses qui suivent :

- une stabilité dans la part relative du financement des communes membres du point de vue de la clé aggro, de la clé mobilité et de la clé VLS,
- l'absence de tout changement dans la législation cantonale et dans les dispositions statutaires de l'*Agglomération* pour toute dépense réglementaire, telle que le taux des charges sociales et le montant des allocations familiales,
- une stabilité dans la dotation de l'*Agglomération* en ressources humaines,
- une stabilité du montant des jetons de présence versés aux membres des organes exécutifs et législatifs de l'*Agglomération* (exception : une année électorale donne lieu à un nombre accru de séances),
- une évolution annuelle des salaires fixée par défaut à un échelon dans la grille des traitements de l'*Etat*.

3. Culture

Subventions culturelles

Pour rappel, l'Agglomération a procédé de 2013 à 2015 à une augmentation progressive des subventions culturelles, à concurrence de CHF 120'000 par année. Cette démarche correspondait à un rattrapage, qui devait lui permettre de se conformer à la politique en vigueur du temps de Coriolis Promotion (application d'un montant de CHF 25 /habitant à la détermination des subventions culturelles). Compte tenu de la situation caractérisant les finances des communes, aucune progression des subventions culturelles n'a plus été appliquée les années suivantes. Le Comité prévoit désormais de réinstaurer une progression desdites subventions. Pour 2018, le montant de cette augmentation s'élève à CHF 35'000, poursuivie les années suivantes d'une adaptation annuelle à concurrence de l'évolution de la population légale.

6. Mobilité

650.364.00 - Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) / 650.461.10 – Subventions cantonales

Les coûts d'exploitation des TP de 2018 à 2022 reposent sur des prévisions établies en 2013 lors de l'élaboration du *Projet d'agglomération de deuxième génération (ci-après PA2)*, ainsi que de mises à jour effectuées selon l'évolution des besoins en matière de TP. Les montants sont détaillés comme suit :

Années	Budget Agglomération en CHF	Taux de subventions cantonales	Subvention cantonale en CHF
2018	20'700'000	57.5%	11'902'500
2019	21'000'000	57.5%	12'075'000
2020	24'000'000	57.5%	13'800'000
2021	26'000'000	57.5%	14'950'000
2022	26'000'000	57.5%	14'950'000
TOTAL	117'700'000		67'677'500

Le tableau qui précède inclut, de plus, l'exploitation d'une navette autonome entre Marly-Cité et le *Marly Innovation Center (ci-après MIC)* qui, introduite en 2017 dans le cadre d'un projet pilote, était exclue de la version précédente du plan financier.

Il y a lieu de préciser que ces projections feront l'objet d'une réadaptation en 2018. En effet, une convention d'objectifs entre l'Agglomération et les TPF est actuellement en cours d'élaboration. Cette dernière impliquera la préparation d'un plan financier à moyen terme sur quatre ans, en fonction duquel des données d'autant plus précises pourront être formulées.

L'offre 2018 des TPF s'élève à CHF 20'700'000. Ce montant est exceptionnellement avantageux, puisqu'il donne lieu à une diminution de l'ordre de CHF 1'170'000. Cette économie été obtenue en dépit du maintien des prestations actuelles et de légères améliorations intervenues sur ces dernières. Elle relève des circonstances suivantes :

- La mise en œuvre d'un programme d'économie et d'amélioration de la productivité par les TPF. Cette démarche fait suite aux modifications de la structure juridique de l'entreprise en 2015 ainsi qu'à la conclusion d'une convention d'objectifs entre l'Office Fédéral des Transports (ci-après OFT), l'Etat et les TPF.
- Les demandes faites par l'Agglomération aux TPF, de rectifier certaines hypothèses relatives à l'élaboration des offres. Elles concernent, notamment, des montants issus de recettes, du prix du carburant, des heures productives et improductives des lignes de bus, ainsi que des aspects financiers relevant du chapitre des risques et imprévus compris dans les offres des TPF.

Pour 2018, les prestations complémentaires portent sur les éléments suivants :

- Une simplification des horaires des périodes scolaires et hors scolaires, dans le cadre duquel l'horaire d'été est supprimé. Dans le même sens, les jours fériés cantonaux ne seront plus assimilés à des dimanches en matière de service, à l'instar de ce qui s'applique aux horaires de bus et de trains régionaux, respectivement nationaux. Il en ressort une offre améliorée, dont l'entrée en vigueur interviendra dès le 1^{er} janvier 2018
- La ligne 9 « La Faye-Fribourg » est prolongée jusqu'au Charmettes.
- Des courses supplémentaires sont prévues sur les lignes 1 « Marly - Porte de Fribourg », 6 « Windig/Musy – Guintzet » et 8 « Fribourg – Chésopelloz ».

En revanche, il y a lieu de relever que l'offre 2018 n'inclut pas de charges liées au renouvellement du matériel roulant, ce dernier faisant actuellement l'objet d'études. A l'horizon 2020, ces charges seront intégrées dans les offres du concessionnaire par le biais d'amortissements, dont il est tenu compte au sein de la présente planification.

Le *Comité* rappelle d'autre part que, en vertu des *Mesures structurelles et d'économie (ci-après MSE)* entreprises par *l'Etat* de 2014 à 2016, la participation cantonale aux coûts d'exploitation des *TP* a été réduite pour cette période à un taux de subventionnement fixé de 57.5%, contre 60% les années précédentes. Cette diminution a été appliquée en vertu de la législation cantonale, suite à modification adoptée par le Grand Conseil le 8 octobre 2013 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 dans le cadre des *MSE* de *l'Etat*. Précédemment, le *Comité* a tenu compte d'un retour de ce subventionnement à un taux de 60% à l'échéance de ces mesures. Toutefois, à l'issue de cette période, le taux réduit a été maintenu, amenant le *Comité* à entreprendre des démarches auprès du Conseil d'Etat pour solliciter qu'il soit rétabli à son niveau d'origine. Il s'est toutefois vu refuser toute entrée en matière. Pour cette raison, les projections de *l'Agglomération* se basent désormais sur une participation cantonale à l'exploitation des *TP* s'élevant à 57.5%.

Il y a lieu de préciser que, eu à ce qui précède, le *Comité* souhaite à l'avenir concentrer son travail sur l'obtention d'un soutien cantonal aux investissements dans le domaine des *TP*.

7. Aménagement et protection de l'environnement

Le *Comité* a décidé de se doter d'une planification énergétique régionale. Il s'agit de coordonner et, le cas échéant, de compléter par ce biais les plans communaux de l'énergie que les communes sont tenues de mettre sur pied selon l'article 8 alinéa 1 de la *loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (ci-après LEn ; RSF 770.1)*. Cette démarche fait notamment suite à la motion (Mot_Leg 2011-2016_2011_007) acceptée par le *Conseil* en date du 4 octobre 2012. En vue de l'élaboration de ce plan, un montant de CHF 70'000 est prévu en 2018 pour l'octroi d'un mandat à un prestataire externe. Il y a lieu de relever que le chiffrage des coûts à prévoir en la matière dans le cadre des exercices consécutifs est en l'état impossible, dans la mesure où cette information doit précisément émaner du plan précité.

9. Finances

Intérêts des dettes

Les estimations effectuées en matière d'intérêts bancaires se basent sur les conditions appliquées aux crédits en cours ainsi que sur des prévisions relatives aux emprunts que *l'Agglomération* est ultérieurement amenée à contracter.

Concernant les emprunts futurs, le montant des intérêts escomptés repose sur un taux de 2% pour les crédits à conclure d'ici à fin 2018. Compte tenu de l'incertitude qui caractérise les conditions du marché pour les emprunts plus éloignés dans le temps, un taux de 4% est retenu pour tout emprunt voué à être conclu ultérieurement.

Amortissements

La planification des amortissements prend en compte les actifs actuellement portés au bilan de *l'Agglomération* ainsi que les investissements à venir. Elle se base sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux, en vertu des dispositions prévues par l'article 53 du *ReLCo*.

Charges et recettes d'investissements

Généralités concernant la procédure d'octroi de subventions d'investissement

Le *Comité* rappelle que, en vertu de la procédure de subventionnement en vigueur à *l'Agglomération*, seuls les objets liés à un versement effectif de la subvention en cours d'année figurent aux budgets d'investissement de *l'Agglomération*. Indépendamment, une décision d'octroi de subventions est susceptible de survenir avant l'adoption du montant correspondant dans le budget concerné, fournissant ainsi aux communes sites des garanties propres à faciliter la mise en œuvre de leurs projets.

Par ailleurs, le *Comité* met l'accent sur le fait que les montants prévus pour les mesures dont le coût total a été chiffré dans les projets d'*Agglomération (PA2/PA3)* sont agrémentés d'une estimation du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière.

Planification des mesures des projets d'Agglomération

En 2016, un important effort de collecte d'informations et de coordination avec les communes membres a permis la mise en place d'une planification affinée des mesures des projets d'agglomération. Au stade actuel, un effort supplémentaire est mis en œuvre pour aboutir à une planification encore plus fine des dépenses d'investissement susceptibles d'intervenir ces prochaines années. Par ailleurs, suite au dépôt du PA3 à la Confédération, les mesures y relatives ont pu être intégrées au plan financier, alors qu'elles en étaient inévitablement exclues en 2016.

La planification fait l'objet des hypothèses de travail suivantes :

- La participation financière de l'*Etat* en tant que maître d'ouvrage n'est prise en compte dans la planification financière qu'à hauteur des conventions effectivement conclues avec l'*Etat*. En effet, la part à la charge de l'*Etat* dans la réalisation d'une infrastructure est déterminée de cas en cas, en application des bases légales, mais également en fonction des particularités du projet. En général, ce n'est que lorsque la planification d'un ouvrage atteint le stade de l'avant-projet ou du projet que la répartition financière entre les différents maîtres d'ouvrage est discutée. Ce n'est, d'autre part, qu'au moment de l'approbation des plans que celle-ci est définitivement fixée. Beaucoup d'objets portés à la planification financière de l'*Agglomération* n'ayant pas encore atteint ces stades de développement, il est impossible de prévoir le niveau de la part financière globale à charge de l'*Etat* avec un degré de précision satisfaisant.

Or, il apparaît qu'une participation financière de l'*Etat* intervient relativement fréquemment dans les objets subventionnés par l'*Agglomération*. De plus, lorsqu'une part à charge de l'*Etat* existe, celle-ci peut être d'un niveau tel qu'elle influence de manière importante (à la baisse) la dépense nette de l'*Agglomération*. En conséquence, il est important de relever que l'image dépeinte par le présent plan financier représente un scénario passablement pessimiste, dans lequel les montants à la charge de l'*Agglomération* sont en principe systématiquement surévalués, dû à l'absence de prise en compte d'une part importante des montants à charge de l'*Etat*.

- La part du cofinancement fédéral applicable aux mesures du PA3 est, à ce jour, indéterminée. Aussi, les projections établies reposent en l'état sur l'hypothèse d'une participation de la Confédération à concurrence de 35%.
- Trop de paramètres et d'incertitudes caractérisent en l'état la réalisation des mesures nature & paysage et d'urbanisation pour qu'une planification exhaustive puisse être établie. Aussi, les projections actuellement accomplies pour ces investissements d'aménagement se limitent à un ensemble restreint et encore incomplet d'objets.
- La détermination du subventionnement à charge de l'*Agglomération* et du cofinancement y relatif par la Confédération est, pour chaque mesure, dépendante de l'année concrète de la réalisation de l'objet. En effet, les montants à prévoir dépendent du renchérissement, raison pour laquelle les projections financières tiennent compte d'une prévision de l'évolution des coûts objet par objet. Dans ce contexte, il est tenu compte d'une extrapolation de l'indice des prix à la construction, selon les données historiques sur dix ans (soit 0.39%/ an).
- Il subsiste un ensemble minoritaire de projets dont l'année de réalisation reste encore actuellement indéterminée. Ces objets sont en l'état exclus du plan d'investissement. Abstraction faite de l'indexation, ils représentent un coût supplémentaire brut de CHF 4.36 millions. Eu égard à un cofinancement de CHF 1.28 millions, la dépense nette qui en découle se monte à CHF 3.08 millions.

En tenant compte de ce qui précède, les dépenses et recettes d'investissements liés à des mesures de mobilité du Projet d'Agglomération en priorité A se répartissent comme suit :

	Total (CHF)	Subventions (CHF)	Part Agglo. (CHF)
Total des mesures A de mobilité à charge de l'Agglomération	147'944'016.05	81'432'136.00	66'511'880.05
Mesures réalisées avant 2017	5'815'921.05	0.00	5'815'921.05
Mesures réalisées en 2017	0.00	30'785.00	-30'785.00
Mesures budgétées pour 2018	1'543'317.00	714'329.00	828'988.00
Mesures planifiées en 2019	12'964'813.00	3'274'861.00	9'689'952.00
Mesures planifiées en 2020	6'654'034.00	125'228.00	6'528'806.00
Mesures planifiées en 2021	24'637'773.00	11'712'248.00	12'925'525.00
Mesures planifiées en 2022	38'825'011.00	15'727'981.00	23'097'030.00
Mesures planifiées au-delà de 2022	57'503'147.00	49'846'704.00	7'656'443.00

Globalement considéré, le volume des investissements du PA réalisés ou planifiés pour 2018 est plus important que l'année précédente. Dans ce contexte, il importe toutefois de rappeler que le début des travaux aurait théoriquement dû intervenir d'ici fin 2018, pour l'ensemble des mesures de priorité A du PA2. Cependant, cette échéance n'est pas une condition rédhitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, le délai déterminant en la matière s'étendant à 2027 (extinction du fonds d'infrastructures).

Glossaire :

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution)
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération
Conseil	Conseil d'agglomération
<i>CTIFR</i>	
Etat	Etat de Fribourg
LCo	Loi cantonale sur les communes
LEn	Loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (RSF 770.1)
MSE	mesures structurelles et d'économies (2013-2016)
MIC	site Marly Innovation Center
OFT	Office fédéral des transports
OFS	Office fédéral de la statistique
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
P+R	
ReLCo	Règlement d'exécution de la loi sur les communes
TP	Transports publics
TPF	Transports publics fribourgeois
VLS	Vélos en libre-service

Attribution de méthodes d'extrapolation aux dépenses et aux recettes

Catégorie 1 : extrapolation selon l'hypothèse d'une stabilité des montants (stabilité des grandeurs nominales)

- Traitement et jetons aux organes exécutifs / législatifs, respectivement aux commissions consultatives
Exception : les années électorales nécessitent un nombre accru de séances
- Allocations employeurs
- Frais de formation (par collaborateur)
- Frais de location
- Emoluments de chancellerie
- Honoraires de l'organe de révision
- Cotisations aux associations
- Intérêts des capitaux
- Tourisme : contributions à *Fribourg Tourisme et Région (FTR)*
- Culture : participation des communes non-membres / subventions supplémentaires communes non-membres
- Promotion économique : subventions cantonales

Catégorie 2 : extrapolation selon l'hypothèse d'une évolution des montants au prorata du renchérissement (stabilité des grandeurs réelles)

- Assurances diverses, RC, mobilier, etc.
- Contrat d'entretien de surface administrative
- Contributions pour les droits d'auteurs
- Dépenses non-spécifiées
- Mobilité / Aménagement : données de base et cartographie
- Electricité
- Entretien du mobilier de bureau
- Equipements
- Mobilier du bureau
- Fourniture de bureau
- Frais bancaires et postaux
- Frais internet
- Frais de port / Frais administratifs
- Frais de publications
- Frais d'annonces
- Frais de réceptions et de délégations
- Honoraires et frais d'études / données de base et cartographie
- Intérêt des capitaux et impôt anticipé
- Location / leasing d'équipements
- Maintenance informatique
- Matériel de bureau
- Mobilité : participations reçues de tiers
- Mobilité : subventions à des institutions privées
- Mobilité : subventions cantonales pour frais d'études
- Mobilité : taxes utilisation *P+R* / convention avec la *CTIFR*
- Prestations de tiers
- Traductions

Catégorie 3 : extrapolation sur la base de l'évolution de la population légale

- Culture : subventions pluriannuelles / annuelles et extraordinaires

Catégorie 4 : extrapolation sur la base de règles particulières

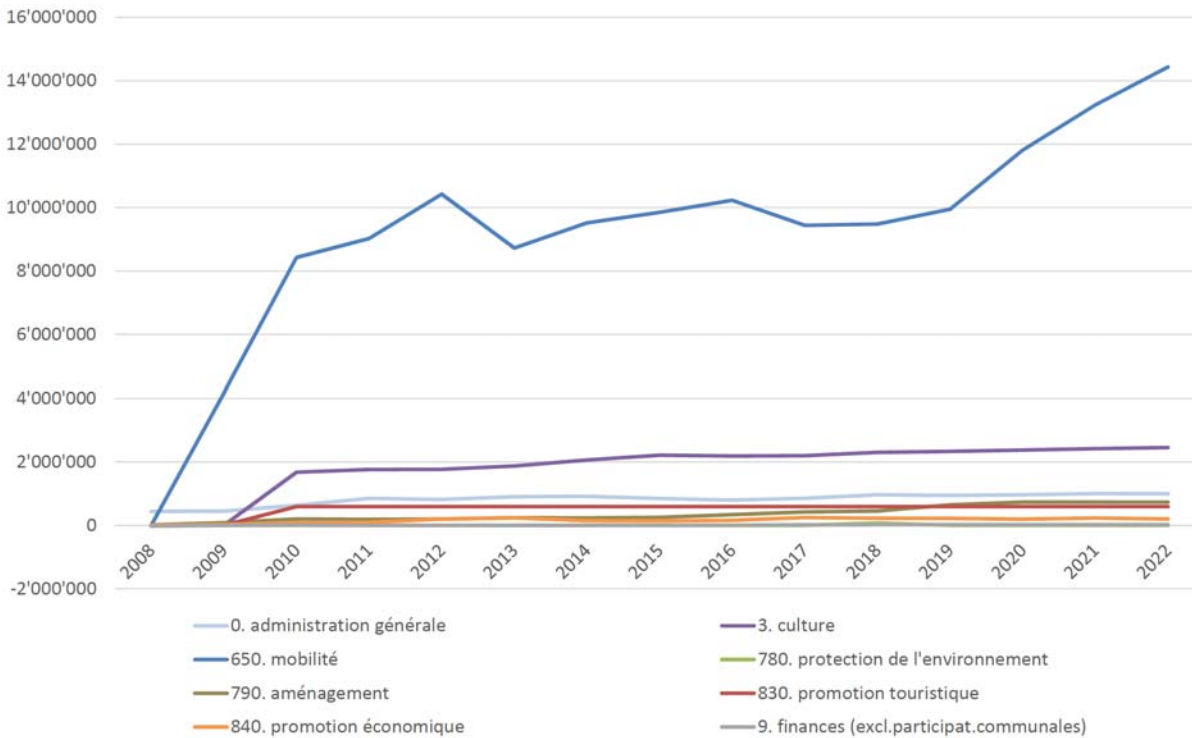
- Traitement du personnel / personnel auxiliaire / personnel temporaire
Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
/ exception : postes de stagiaires
- Cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/AC) / retenues sociales sur les salaires
Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
- Cotisations aux caisses de prévoyance / retenues sociales sur les salaires
Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
- Cotisations aux assurances maladie-accident / retenues sociales sur les salaires
Évolution d'un échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
- Frais de location
Extrapolation appliquée au-delà de l'échéance du bail en vigueur, et tenant compte des termes du contrat de bail

Catégorie 5 : extrapolation sur la base de prévisions spécifiques

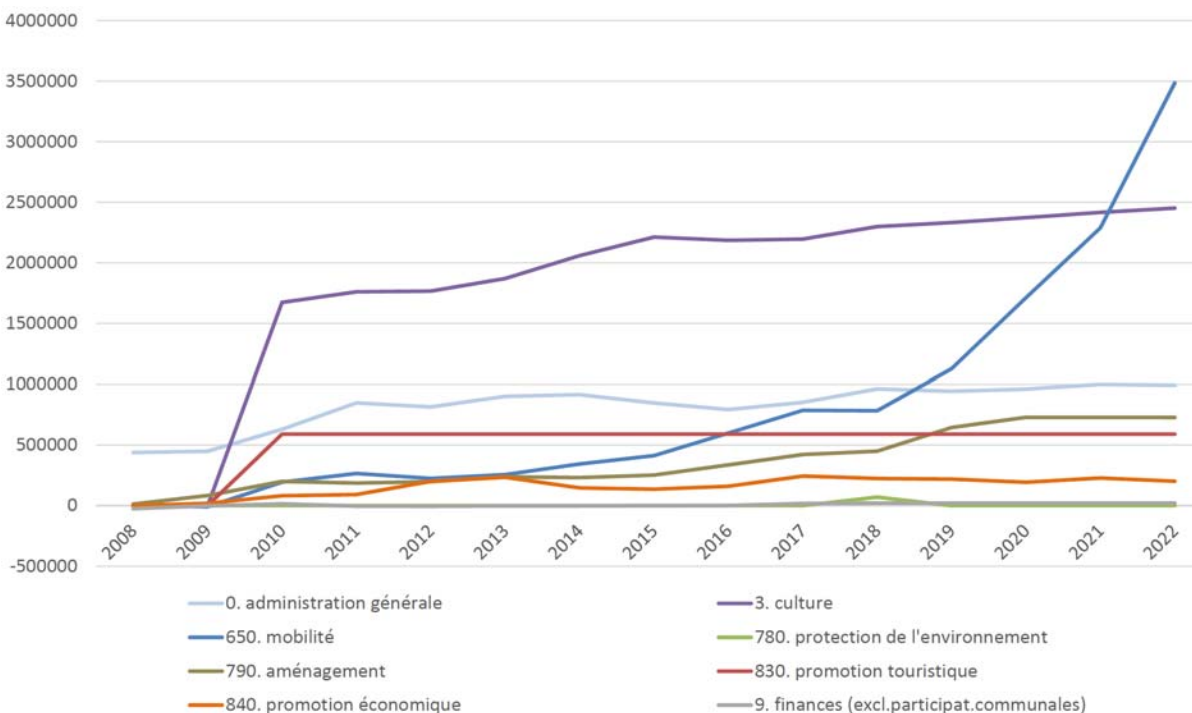
- Amortissements obligatoires
Extrapolation basée sur les actifs actuels et prévus de l'Agglomération de Fribourg ainsi que sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux
- Intérêt des dettes
Extrapolation basée sur les conditions appliquées aux crédits existants, sur la planification des crédits à contracter, ainsi que sur une prévision des taux en vigueur
- Culture : soutien à la CarteCulture (Caritas)
- Mobilité : contrat de prestations au concessionnaire (TPF)
Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des dix dernières années
- Mobilité : participation des communes non-membres
Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des dix dernières années
- Mobilité : subventions cantonales
Extrapolation tenant compte à la fois du rapport d'efficience le plus récent et du plafonnement de subventionnement fixé par l'Etat de Fribourg sur la base de sa propre planification financière
- Mobilité : contrat de prestations vélos en libre-service (VLS)
- Mobilité : mesures hors-investissement
- Protection de l'environnement : honoraires et frais d'études
- Évènements ponctuels (ex : jubilee de l'Agglomération)

Présentation graphique des projections financières de l'Agglomération (données 2008-2022)

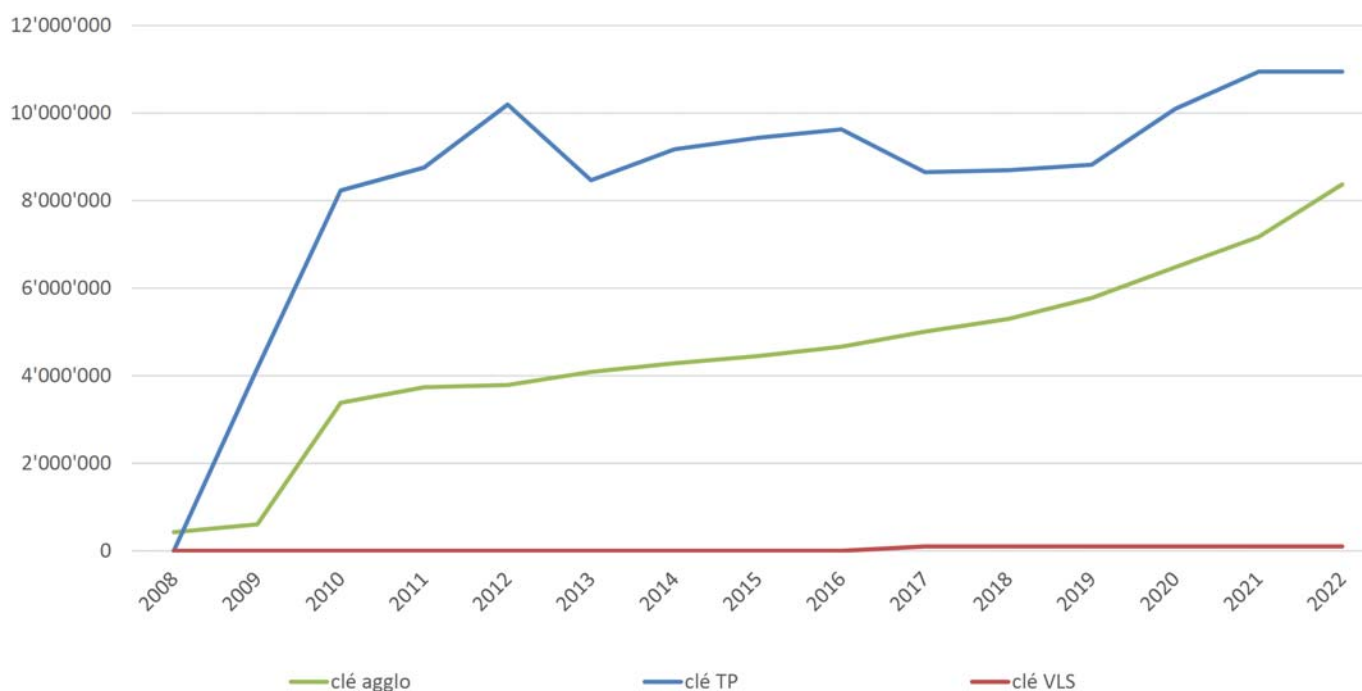
Charges nettes de fonctionnement par année et par domaine



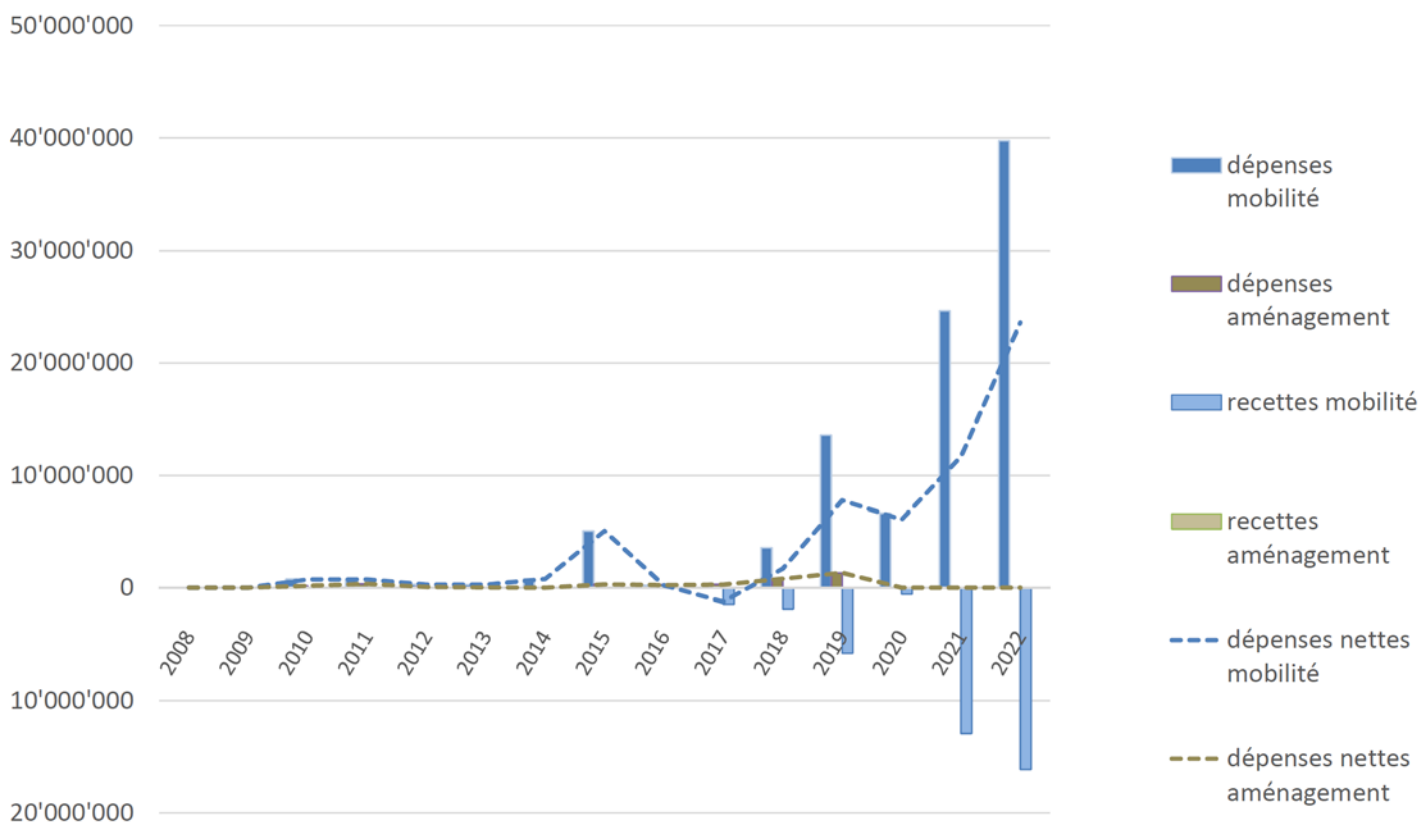
Charges nettes de fonctionnement par année et par domaine (excl. coût d'exploitation des transports publics)



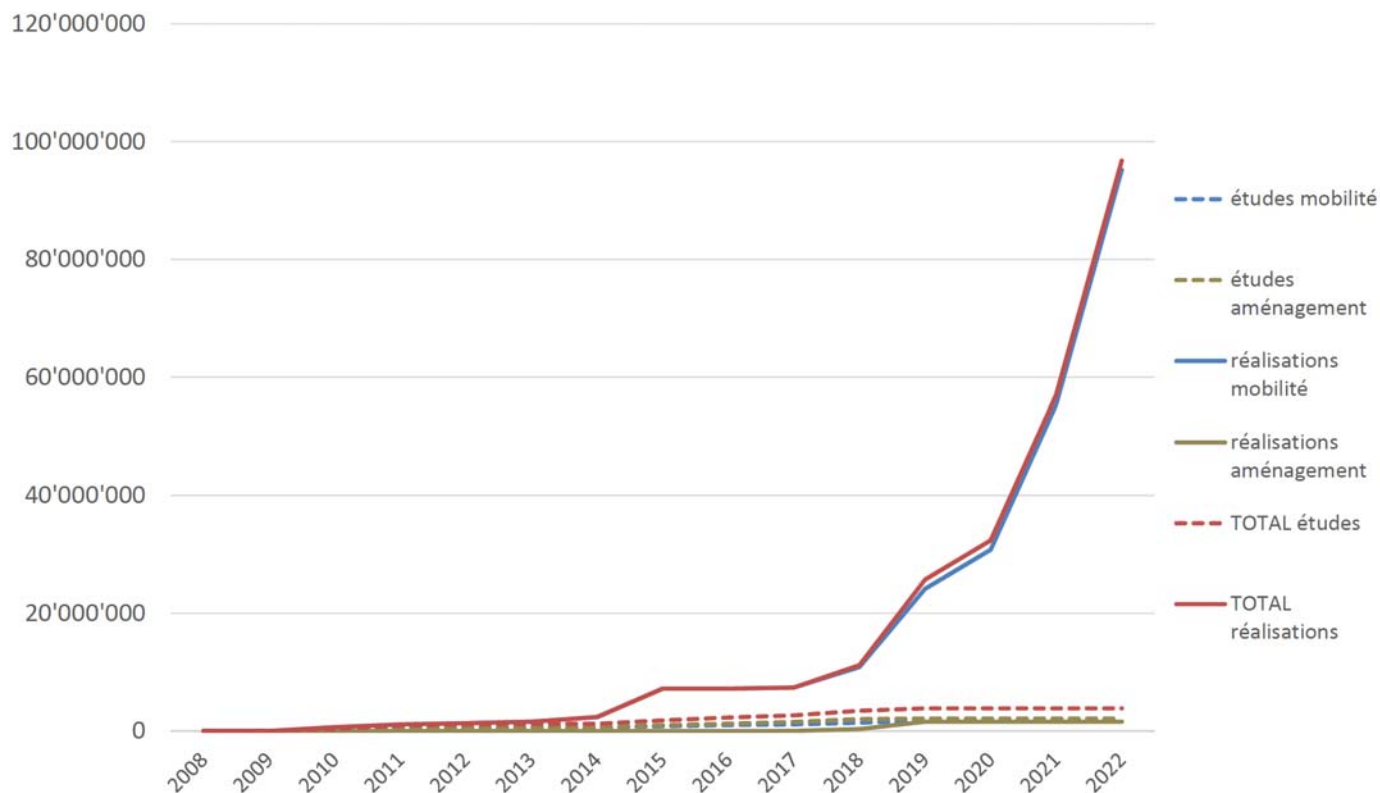
Charges nettes de fonctionnement par année et par clé de répartition



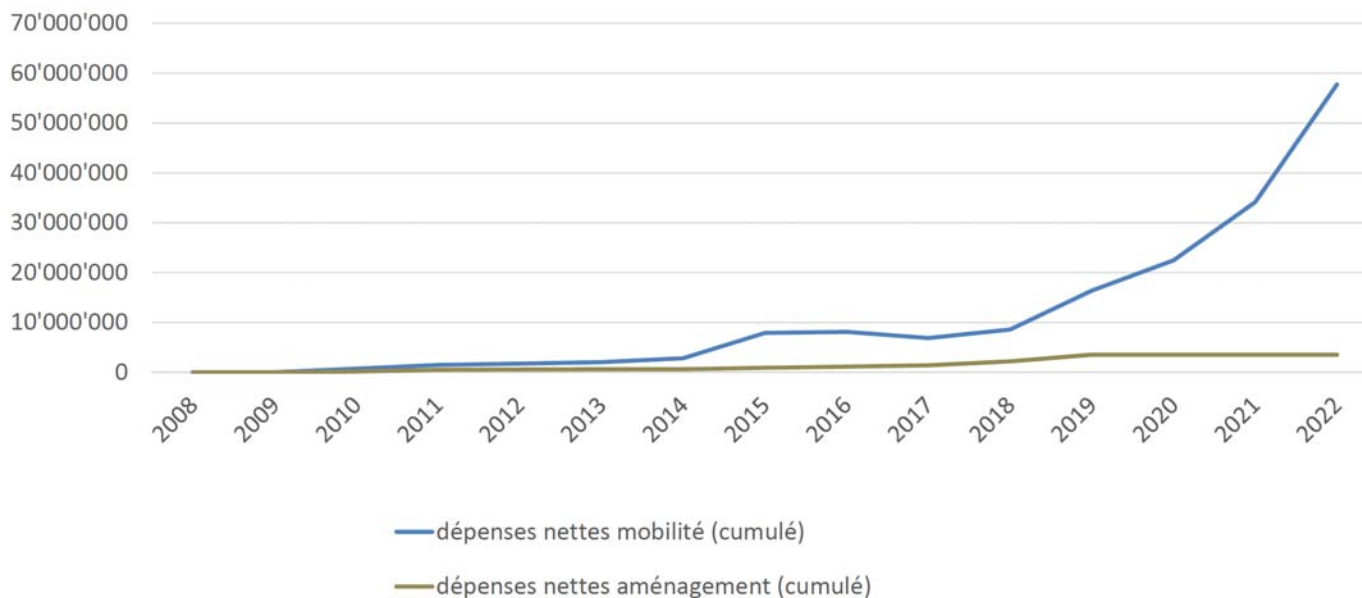
Dépenses et recettes d'investissement par année et par domaine



Coût total des investissements par type et par domaines (cumul)



Dépenses nettes d'investissement par domaines (cumul)



Plan financier 2018-2022 (mise à jour 2017)

FONCTIONNEMENT	comptes 2013	comptes 2014	comptes 2015	comptes 2016	planification 2017	planification 2018	planification 2019	planification 2020	planification 2021	planification 2022
Total Charges	25'699'107.62	26'358'285.02	27'369'714.92	27'692'263.10	27'811'600.00	26'969'100.00	28'203'500.00	32'570'500.00	35'830'100.00	38'216'800.00
Total Produits	(25'699'107.62)	(26'358'285.02)	(27'369'714.92)	(27'692'263.10)	(27'811'600.00)	(26'969'100.00)	(28'203'500.00)	(32'570'500.00)	(35'830'100.00)	(38'216'800.00)
Solde	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	-3.72%	2.56%	3.84%	1.18%	0.43%	-3.03%	4.58%	15.48%	10.01%	6.66%
0. ADMINISTRATION										
Charges	962'555.97	980'299.43	905'699.82	864'988.58	906'300.00	1'093'400.00	1'007'300.00	1'026'700.00	1'067'600.00	1'062'900.00
Produits	(60'153.31)	(64'097.96)	(58'869.40)	(71'767.54)	(54'300.00)	(60'700.00)	(63'300.00)	(65'200.00)	(67'100.00)	(69'300.00)
Solde	902'402.66	916'201.47	846'830.42	793'221.04	852'000.00	1'032'700.00	944'000.00	961'500.00	1'000'500.00	993'600.00
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	9.86%	1.84%	-7.61%	-4.50%	4.78%	20.64%	-7.87%	1.93%	3.98%	-0.44%
3. CULTURE										
Charges	1'935'863.45	2'118'091.30	2'255'779.20	2'217'291.83	2'219'700.00	2'329'900.00	2'363'200.00	2'404'600.00	2'448'400.00	2'484'300.00
Produits	(65'566.70)	(58'705.15)	(43'371.64)	(31'612.55)	(24'100.00)	(30'800.00)	(31'400.00)	(31'900.00)	(32'400.00)	(32'800.00)
Solde	1'870'296.75	2'059'386.15	2'212'407.56	2'185'679.28	2'195'600.00	2'299'100.00	2'331'800.00	2'372'700.00	2'416'000.00	2'451'500.00
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	6.16%	9.41%	6.50%	-1.71%	0.11%	4.96%	1.43%	1.75%	1.82%	1.47%
6. MOBILITE										
Charges	21'436'767.73	21'929'260.77	22'827'411.62	22'957'225.28	22'860'900.00	21'678'000.00	22'323'800.00	25'910'900.00	28'490'100.00	29'688'300.00
Produits	(12'714'575.05)	(12'410'657.85)	(12'976'975.29)	(12'728'820.01)	(13'422'600.00)	(12'199'300.00)	(12'375'200.00)	(14'102'100.00)	(15'254'300.00)	(15'255'900.00)
Solde	8'722'192.68	9'518'602.92	9'850'436.33	10'228'405.27	9'438'300.00	9'478'700.00	9'948'600.00	11'808'800.00	13'235'800.00	14'432'400.00
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	-5.58%	2.30%	4.10%	0.57%	-0.42%	-5.17%	2.98%	16.07%	9.95%	4.21%
7. AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT										
Charges	248'862.03	265'995.07	274'540.94	364'587.36	445'800.00	544'500.00	670'100.00	755'500.00	757'000.00	756'800.00
Produits	(10'681.51)	(34'914.78)	(22'463.68)	(28'365.29)	(23'600.00)	(31'200.00)	(31'500.00)	(32'400.00)	(33'900.00)	(34'600.00)
Solde	238'180.52	231'080.29	252'077.26	336'222.07	422'200.00	513'300.00	638'600.00	723'100.00	723'100.00	722'200.00
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	18.59%	6.88%	3.21%	32.80%	22.28%	22.14%	23.07%	12.74%	0.20%	-0.03%
8. ÉCONOMIE										
Charges	879'099.90	766'354.89	755'046.32	784'151.59	868'800.00	849'500.00	844'800.00	820'200.00	855'300.00	829'000.00
Produits	(55'443.40)	(29'813.24)	(29'136.60)	(34'516.08)	(34'700.00)	(35'700.00)	(36'200.00)	(36'900.00)	(37'300.00)	(37'600.00)
Solde	823'656.50	736'541.65	725'909.72	749'635.51	834'100.00	813'800.00	808'600.00	783'300.00	818'000.00	791'400.00
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	2.21%	-12.83%	-1.48%	3.85%	10.79%	-2.22%	-0.55%	-2.91%	4.28%	-3.07%
9. FINANCES										
Charges	235'958.54	298'283.56	351'237.02	504'018.46	510'100.00	473'800.00	994'300.00	1'652'600.00	2'211'700.00	3'395'500.00
Produits	(12'792'687.65)	(13'760'096.04)	(14'238'898.31)	(14'797'181.63)	(14'252'300.00)	(14'611'400.00)	(15'665'900.00)	(18'302'000.00)	(20'405'100.00)	(22'786'600.00)
Solde	(12'556'729.11)	(13'461'812.48)	(13'887'661.29)	(14'293'163.17)	(13'742'200.00)	(14'137'600.00)	(14'671'600.00)	(16'649'400.00)	(18'193'400.00)	(19'391'100.00)
<i>évolution annuelle des dépenses</i>	8.59%	26.41%	17.75%	43.50%	1.21%	-7.12%	109.86%	66.21%	33.83%	53.52%
incl. dans finances:										
940.322.00 Intérêt des dettes	30'391.96	24'650.75	107'213.75	70'039.35	68'000.00	73'400.00	327'500.00	631'800.00	978'600.00	1'668'800.00
<i>évolution annuelle de la charge d'intérêt</i>	-49.90%	-18.89%	334.93%	-34.67%	-2.91%	7.94%	346.19%	92.92%	54.89%	70.53%
Amortissements obligatoires (mobilité)	96'626.28	119'783.76	148'936.46	338'906.28	335'600.00	324'700.00	434'700.00	735'900.00	952'400.00	1'447'800.00
Amortissements obligatoires (aménagement)	86'765.76	91'713.08	94'473.08	94'473.08	85'900.00	55'100.00	211'400.00	264'200.00	260'000.00	258'200.00
Amortissements supplémentaires (machines et mobilier)	21'671.39	61'532.47	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totalisation des amortissements	205'063.43	273'029.31	243'409.54	433'379.36	421'500.00	379'800.00	646'100.00	1'000'100.00	1'212'400.00	1'706'000.00
<i>évolution annuelle des amortissements</i>	31.37%	33.14%	-10.85%	78.05%	-2.74%	-9.89%	70.12%	54.79%	21.23%	40.71%
Montant à charge des communes membres:										
clé agglo	4'088'186.56	4'284'913.43	4'449'697.86	4'664'760.90	5'007'800.00	5'362'800.00	5'769'700.00	6'472'400.00	7'166'500.00	8'364'200.00
clé mobilité	8'466'229.50	9'174'730.00	9'437'324.00	9'628'821.00	8'652'000.00	8'695'300.00	8'822'800.00	10'097'800.00	10'947'800.00	10'947'800.00
clé VLS	0.00	0.00	0.00	0.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
TOTAL	12'554'416.06	13'459'643.43	13'887'021.86	14'293'581.90	13'759'800.00	14'158'100.00	14'692'500.00	16'670'200.00	18'214'300.00	19'412'000.00
ventilation par clé de répartition										
clé agglo	4'666'945.12	4'947'253.02	5'165'389.92	5'617'386.10	5'818'600.00	6'156'100.00	7'090'500.00	8'457'500.00	9'717'100.00	12'103'800.00
clé mobilité	21'032'162.50	21'411'032.00	22'204'325.00	22'074'877.00	21'893'000.00	20'713'000.00	21'013'000.00	24'013'000.00	26'013'000.00	26'013'000.00
clé VLS	0.00	0.00	0.00	0.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
TOTAL	25'699'107.62	26'358'285.02	27'369'714.92	27'692'263.10	27'811'600.00	26'969'100.00	28'203'500.00	32'570'500.00	35'830'100.00	38'216'800.00

INVESTISSEMENT	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	planification 2017	planification 2018	planification 2019	planification 2020	planification 2021	planification 2022
Total dépenses brutes	317'414.75	822'546.35	5'400'902.19	487'854.72	503'909.17	4'369'303.00	14'942'792.48	6'654'034.00	24'637'773.00	39'754'103.00
Total recettes	0.00	(35'000.00)	(25'000.00)	(40'000.00)	(1'475'895.00)	(1'867'995.00)	(5'817'293.00)	(575'228.00)	(12'952'574.00)	(16'177'981.00)
Total dépenses nettes	317'414.75	787'546.35	5'375'902.19	447'854.72	(971'985.83)	2'501'308.00	9'125'499.48	6'078'806.00	11'685'199.00	23'576'122.00

6. TRANSPORTS

650. Mobilité

Projets votés

Etudes

650.509.01	Frais d'études pour l'élaboration du PDA 2ème génération (2013)	33'413.50								
650.509.04	Frais d'études pour l'élaboration du PA3			242'677.53	213'933.21	93'389.26				
Mesures hors-PA										
650.522.22	Avry: arrêt TP impasse des Agges	24'225.00								
650.522.23	Avry: sentier piétons/cyclistes impasse des Agges/Bois	28'500.00								
650.522.25	Marly: modération de trafic /trottoire / piste cyclable à la route de la Gérine			339'269.30						
650.522.34	Fribourg - mise en sens unique de l'Avenue de la Gare		47'600.00							
650.522.35	Fribourg - carrefour route des Arsenaux-Pérolles-Gare		26'400.00							
650.522.36	Fribourg - mes. Z29 B/C/D		60'250.00							
650.522.37	Villars-sur-Glâne: parc urbain / chemin piétons vélos à Cormanon		225'380.00							
650.522.74	Extension du P+R Corbaroche					45'265.00				
Mesures PA										
650.522.10	Halte ferroviaire St-Léonard	48'251.65	428'927.15	3'212'816.70						
650.522.21	Marly: P+R Corbaroche	83'042.45								
650.522.28	Développement du réseau VLS au sein de l'agglomération (2013)	67'000.00								
650.522.30	Fribourg - Granges-Paccot / mes 22.1: itinéraire mixte piétons/vélos entre la gare de Fribourg et le site de St-Léonard			1'285'470.00						
650.522.44	Mesure PA2 11.13: Aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düringen, pour les lignes régionales					83'900.00				
650.522.54	Mesure PA 23.2: Aménagement d'un abri-vélos à l'arrêt de bus Briegli à Düringen					19'300.00				
650.522.75	Mesure PA2 A: Mise en oeuvre d'une centrale de régulation de trafic					228'000.00	106'979.48			
Projets devant faire l'objet d'un message										
Etudes										
Mesures hors-PA										
650.522.00	Mesures de mobilité non déterminées					63'650.00	200'000.00			
Mesures PA										
650.509.11	Mesure PA3 3M.10.01: Adaptation des règlements des constructions pour le stationnement privé						200'000.00			
650.509.16	Mesure PA2 C: Stationnement P+R						100'000.00			
650.509.214	mesure PA3 3M.10.02 : Gestion coordonnée du stationnement public							108'000.00		
650.509.215	mesure PA3 3M.10.03 : Généralisation des plans de mobilité pour les grands générateurs de trafic dans les collectivités/entreprises publiques							216'000.00		

	INVESTISSEMENT	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	planification 2017	planification 2018	planification 2019	planification 2020	planification 2021	planification 2022
650.522.30	Fribourg - Granges-Paccot / mes 22.1: itinéraire mixte piétons/vélos entre la gare de Fribourg et le site de St-Léonard (financement complémentaire / 50%)						1'285'470.00				
650.522.40	Mesure PA2 11.4: Aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars						21'234.00				
650.522.41	Mesure PA2 11.9 : Aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire							193'672.00			
650.522.42	Mesure PA2 11.10 : Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare)								3'502'813.00		
650.522.45	Mesure PA2 12.3 : Aménagement de l'interface de la halte de Villars-sur-Glâne						445'878.00				
650.522.46	Mesure PA2 21.7: Réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix							503'787.00			
650.522.47	Mesure PA2 22.2 : Aménagement complémentaire à l'itinéraire mixte piétons/deux-roues entre la gare de Fribourg et le site de Saint-Léonard, le long des voies ferroviaires									110'480.00	
650.522.48	Mesure PA2 22.3 : Aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est							223'553.00			
650.522.49	Mesure PA2 22.7 : Aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dorte Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes						165'983.00				
650.522.52	Mesure PA2 22.24: Aménagement piétons et vélos Briegliweg							193'809.00			
650.522.53	Mesure PA2 23.1: Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux gares et haltes du réseau ferroviaire (B+R)						47'571.00				
650.522.55	Mesure PA2 11.11 et 41.16: Voies bus rte de Moncor, réaménagement arrêt Belle-Croix et traversées piétonnes						160'451.00				
650.522.56	Mesure PA2 42.1: Aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest							561'957.00			
650.522.57	Mesure PA2 43.9: Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I						618'300.00				
650.522.60	Mesure PA2 11.6: Aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt "Miséricorde" (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura							72'769.00			
650.522.61	Mesure PA2 20.13: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte CFF de Rosé, Avry et le Cycle d'Orientation de Sarine-Ouest							183'602.00			
650.522.62	Mesure PA2 20.14: Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Dündingen (Trans Agglo), section Dündingen - Zelg							4'105'000.00			
650.522.63	Mesure PA2 20.5: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre Cormanon et la route du Fort-St-Jacques							184'166.00			
650.522.64	Mesure PA2 20.8: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (Transagglo)							222'557.00			
650.522.65	Mesure PA2 21.16: Réalisation d'un franchissement mixte piétons/vélos des vois ferrées, entre la Bahnhofplatz et le Haltaweg									1'699'692.00	

	INVESTISSEMENT	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	planification 2017	planification 2018	planification 2019	planification 2020	planification 2021	planification 2022
650.522.66	Mesure PA2 22.10: Réalisation d'un itinéraire piétons et vélos entre la Zone du Bois à Matran et l'entrée de Villars-sur-Glâne							386'137.00			
650.522.68	Mesure PA2 22.25: Réaménagement de la Bonnstrasse, du Hägliweg et du Haltaweg										370'497.00
650.522.69	Mesure PA2 41.1: Réaménagement de la place Notre-Dame										1'846'786.00
650.522.70	Mesure PA2 41.2: Réaménagement du secteur de la Cathédrale									1'388'082.00	
650.522.71	Mesure PA2 41.6: Réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD										1'795'486.00
650.522.72	Mesure PA2 43.7: Réaménagement de la traversée de localité de Rosé (VALTRALOC), secteur "halte de Rosé" et "Sofraver"								2'674'978.00		
650.522.73	Mesure PA2 43.13: Réaménagement de la Chännelmatte et du carrefour Chännelmatte - Duensstrasse (traversée de localité de Düdigen, VALTRALOC, phase I.a)										854'993.00
650.522.79	Mesure PA2 41.17: Aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte)							1'029'327.00			
650.522.80	Mesure PA2 12.4: Aménagement de l'interface de la halte de Givisiez, avec organisation de l'interface avec les bus urbain et les circulations MD							1'746'460.00			
650.522.81	Mesure PA2 21.9: Réalisation de deux franchissements mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais							2'518'933.00			
650.522.82	Mesure PA2 20.6: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la rue du Marterey et la route de la Glâne, aux Daillettes							55'976.00			
650.522.83	Mesure PA2 20.7: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (Trans Agglo)							652'683.00			
650.522.84	Mesure PA2 22.20: Aménagement piétons et vélos sur la route de la Pala, entre Avry et la Zone du Bois							130'425.00			
650.522.87	Mesure PA2 20.10: Réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (rabattement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP)								297'345.00		
650.522.88	Mesure PA2 11.12: Aménagement de voies bus sur la route de la Chassotte, jusqu'aux giratoires de la Colombière et de la Chassotte, et arrêts sur chaussée (2 directions)									1'155'791.00	
650.522.89	Mesure PA2 11.7: Aménagement de voies bus, avec priorisation pour les TP, le long de l'avenue du Midi									169'969.00	
650.522.90	Mesure PA2 41.14: Réaménagement de la route Chassotte-Jura, franchissement de l'A12 et carrefour Jura-Broye									628'886.00	
650.522.91	Mesure PA2 21.13: Aménagement pour les cycles du pont de Grandfey									1'303'097.00	
650.522.92	Mesure PA2 22.4: Aménagement d'itinéraires mixte piétons/vélos sur le plateau d'Agy, entre la halte de St-Léonard et Forum Fribourg									827'184.00	
650.522.93	Mesure PA2 22.17: Aménagement de bandes cyclables à la route de Matran, à Corminboeuf									562'598.00	
650.522.94	Mesure PA2 22.23: Aménagement piétons et vélos entre AZ Birch et la Bonnstrasse									169'969.00	

Plan financier 2018-2022 (mise à jour 2017)

	INVESTISSEMENT	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	planification 2017	planification 2018	planification 2019	planification 2020	planification 2021	planification 2022
650.522.95	Mesure PA2 23.2: Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains									566'564.00	
650.522.96	Mesure PA2 41.21: Réaménagement de la route d'Agy, entre la COOP et Forum Fribourg									2'356'907.00	
650.522.98	Mesure PA2 12.1: Aménagement de la place de la Gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la gare										3'380'074.00
650.522.99	Mesure PA2 43.12: Réaménagement de la traversée de localité de Düdingen (VALTRALOC), phase I.a										1'709'987.00
650.522.100	Mesure PA2 23.3: Réalisation d'une vélostation à la gare de Fribourg										1'424'989.00
650.522.101	Mesure PA2 22.5: Aménagement de bandes cyclables entre Marly (Le Claruz) et Bourguillon (Fribourg)										4'007'069.00
650.522.102	Mesure PA2 23.4: Réalisation de stations VLS (vélos en libre service) à différents secteurs stratégiques de l'agglomération										91'199.00
650.522.103	Mesure PA2 43.18: Réaménagement de la Haslerastrasse										68'399.00
650.522.104	Mesure PA2 41.15: Réaménagement du carrefour des routes de Villars et Villars-Vert										860'693.00
650.522.144	mesure PA3 3M.01.03 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix										4'122'410.00
650.522.150	mesure PA3 3M.02.03 : Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Planafaye-Daillettes - secteur Villars-sur-Glâne									2'802'843.00	
650.522.151	mesure PA3 3M.02.04 : Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Beaumont-Bluefactory - secteur Fribourg										3'054'244.00
650.522.174	mesure PA3 3M.05.03 : Réaménagement de la route de Cormanon pour la ligne TP n°5										2'048'912.00
650.522.175	mesure PA3 3M.05.04 : Réaménagement du réseau routier entre Corminboeuf et Belfaux pour les lignes TP régionales										382'464.00
650.522.180	mesure PA3 3M.06.01 : Aménagement d'une liaison de MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle - secteur Pérolles-gare de Fribourg									3'004'212.00	
650.522.181	mesure PA3 3M.06.02 : Aménagement de la TransAgglo - secteur Avry-Gare de Villars-sur-Glâne										9'834'774.00
650.522.196	mesure PA3 3M.07.14 : Mise en place d'un système de VLS performant								178'898.00		
650.522.200	mesure PA3 3M.08.02 : Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre									5'442'413.00	
650.522.202	mesure PA3 3M.08.04 : Agrandissement en ouvrage du P+R de Marly-Gérine									2'449'086.00	
650.522.206	mesure PA3 3M.09.02 : Requalification de la place des Sports - secteur Saint-Léonard										3'901'127.00
650.522.217	mesure PA3 3M.11.02 : Mise en place d'une démarche qualité des services TP harmonisée au niveau de l'Agglomération							216'000.00			
	Total dépenses d'investissement	284'432.60	788'557.15	5'080'233.53	213'933.21	202'304.26	3'576'087.00	13'611'792.48	6'654'034.00	24'637'773.00	39'754'103.00

INVESTISSEMENT		Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	planification 2017	planification 2018	planification 2019	planification 2020	planification 2021	planification 2022
Recettes d'investissement											
650.660.40	Participation fédérale à la mesure PA 11.4 : Priorisation TP et arrêt de bus Bethléem (rubrique 650.522.40)						(16'987.00)				
650.660.45	Participation fédérale à la mesure PA 12.3 : Interface de la halte de Villars-sur-Glâne (rubrique 650.522.45)						(368'916.00)				
650.660.46	Participation fédérale à la mesure PA 21.7: Réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)							(349'629.00)			
650.660.49	Participation fédérale à la mesure PA 22.7: Dort-Verte secteur Rochettes (rubrique 650.522.49)						(123'759.00)				
650.660.52	Participation cantonale à la mesure PA 22.24: Aménagement piétons-vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)							(155'046.00)			
650.660.53	Participation fédérale à la mesure PA 23.1: Abri vélos B+R Poya (rubrique 650.522.53)						(38'057.00)				
650.660.55	Participation fédérale aux mesures PA 11.11 et 41.16: Voies de bus à la route de Moncor (rubrique 650.522.55)						(85'792.00)				
650.660.62	Participation fédérale à la mesure PA2 20.14 : Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Dürdingen (Transagglo), section Dürdingen - Zelg (rubrique 650.522.62)							(1'519'435.00)			
650.660.65	Participation fédérale à la mesure PA 21.16 : réalisation d'un franchissement mixte piétons/vélos des vois ferrées, entre la Bahnhofplatz et le Haltaweg (rubrique 650.522.65)									(1'167'795.00)	
650.660.70	Participation fédérale à la mesure PA 41.2 : réaménagement du secteur de la Cathédrale (rubrique 650.522.70)									(955'469.00)	
650.660.71	Participation fédérale à la mesure PA 41.6 : réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD (rubrique 650.522.71)										(783'246.00)
650.660.75	Participation fédérale à la mesure A du PA relatif à une centrale de régulation du trafic (rubrique 650.522.75)							(135'580.00)			
650.660.79	Participation fédérale à la mesure PA 41.17 : aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) (rubrique 650.522.79)						(706'633.00)				
650.660.80	Participation fédérale à la mesure PA 12.4 : aménagement de l'interface de la halte de Givisiez, avec organisation de l'interface avec les bus urbain et les circulations MD (rubrique 650.522.80)							(1'200'394.00)			
650.660.81	Participation fédérale à la mesure PA 21.9 : Réalisation de deux franchissements mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)							(1'724'838.00)			
650.660.88	Participation fédérale à la mesure PA 11.12 : Aménagement de voies bus sur la route de la Chassotte, jusqu'aux giratoires de la Colombière et de la Chassotte, et arrêts sur chaussée (2 directions) (rubrique 650.522.88)									(790'326.00)	
650.660.98	Participation fédérale à la mesure PA 12.1 : aménagement de la place de la Gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la gare (rubrique 650.522.98)										(2'314'135.00)
650.660.99	Participation fédérale à la mesure PA 43.12 : réaménagement de la traversée de localité de Dürdingen (VALTRALOC), phase I.a (rubrique 650.522.99)										(1'174'868.00)

Plan financier 2018-2022 (mise à jour 2017)

	INVESTISSEMENT	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	planification 2017	planification 2018	planification 2019	planification 2020	planification 2021	planification 2022
650.660.144	participation fédérale à la mesure PA3 3M.01.03 : aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix										(1'442'843.00)
650.660.150	participation fédérale à la mesure PA3 3M.02.03 : Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Planafaye-Daillettes - secteur Villars-sur-Glâne									(1'961'989.00)	
650.660.151	participation fédérale à la mesure PA3 3M.02.04 : requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Beaumont-Bluefactory - secteur Fribourg										(2'137'970.00)
650.660.174	participation fédérale à la mesure PA3 3M.05.03 : Réaménagement de la route de Cormanon pour la ligne TP 5										(1'434'237.00)
650.660.175	participation fédérale à la mesure PA3 3M.05.04 : Réaménagement du réseau routier entre Corminboeuf et Belfaux pour les lignes TP régionales										(267'724.00)
650.660.180	participation fédérale à la mesure PA3 3M.06.01 : Aménagement d'une liaison de MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle - secteur Pérolles-gare de Fribourg									(2'102'948.00)	
650.660.181	participation fédérale à la mesure PA3 3M.06.02 : aménagement de la Transaglo - secteur Avry-Gare de Villars-sur-Glâne										(3'442'170.00)
650.660.196	participation fédérale à la mesure PA3 3M.07.14 : mise en place d'un système de VLS performant								(125'228.00)		
650.660.200	participation fédérale à la mesure PA3 3M.08.02 : aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre									(3'809'688.00)	
650.660.202	participation fédérale à la mesure PA3 3M.08.04 : agrandissement en ouvrage du P+R de Marly-Gérine									(1'714'359.00)	
650.660.206	participation fédérale à la mesure PA3 3M.09.02 : requalification de la place des Sports - secteur Saint-Léonard										(2'730'788.00)
650.661.40	Participation cantonale à la mesure PA 11.4: priorisation TP et arrêt de bus Bethléem (rubrique 650.522.40)					(1'722.00)	(430.00)				
650.661.45	Participation cantonale à la mesure PA 12.3: Interface de la halte de Villars-sur-Glâne (rubrique 650.522.45)					(30'785.00)	(7'696.00)				
650.661.49	Participation cantonale à la mesure PA 22.7: Dort-Verte secteur Rochettes (rubrique 650.522.49)					(16'890.00)	(4'222.00)				
650.661.52	Participation cantonale à la mesure PA 22.24: Aménagement piétons-vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)					(15'504.00)		(3'876.00)			
650.661.53	Participation cantonale à la mesure PA 23.1: Abri vélos B+R halte Poya (rubrique 650.522.53)					(3'824.00)	(956.00)				
650.661.54	Participation cantonale à la mesure PA 23.2: Abri vélos Briegli (rubrique 650.522.54)					(7'682.00)	(1'921.00)				
650.661.55	Participation cantonale aux mesures PA 11.11 et 41.16: Voies de bus à la route de Moncor (rubrique 650.522.55)					(29'864.00)	(7'466.00)				
650.661.57	Participation cantonale à la mesure PA 43.9: Valtraloc Belfaux - phase 1 (rubrique 650.522.57)					(220'639.00)	(55'160.00)				
650.661.62	Participation cantonale à la mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (Transaglo), section Düdingen - Zelg (rubrique 650.522.62)					(1'034'226.00)		(258'556.00)			
650.661.75	Participation cantonale à la mesure A du PA: Centrale de régulation du trafic (rubrique 650.522.75)					(79'759.00)		(19'939.00)			

	INVESTISSEMENT	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	planification 2017	planification 2018	planification 2019	planification 2020	planification 2021	planification 2022
650.661.99	Participation cantonale à des projets d'investissement (PA2) (2018)						(450'000.00)				
650.661.99	Participation cantonale à des projets d'investissement (PA2) (2019)							(450'000.00)			
650.661.99	Participation cantonale à des projets d'investissement (PA2) (2020)								(450'000.00)		
650.661.99	Participation cantonale à des projets d'investissement (PA2) (2021)									(450'000.00)	
650.661.99	Participation cantonale à des projets d'investissement (PA2) (2022)										(450'000.00)
	Total recettes d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	(1'440'895.00)	(1'867'995.00)	(5'817'293.00)	(575'228.00)	(12'952'574.00)	(16'177'981.00)
	Total dépenses Mobilité	284'432.60	788'557.15	5'080'233.53	213'933.21	202'304.26	3'576'087.00	13'611'792.48	6'654'034.00	24'637'773.00	39'754'103.00
	Total recettes Mobilité	0.00	0.00	0.00	0.00	(1'440'895.00)	(1'867'995.00)	(5'817'293.00)	(575'228.00)	(12'952'574.00)	(16'177'981.00)
	Dépenses nettes Mobilité	284'432.60	788'557.15	5'080'233.53	213'933.21	(1'238'590.74)	1'708'092.00	7'794'499.48	6'078'806.00	11'685'199.00	23'576'122.00

7. AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

790. Aménagement du territoire

Projets votés

Etudes

790.509.01	Frais d'études pour l'élaboration du PDA 2 ^{ème} génération (2013)	32'982.15									
790.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA)			242'677.63	213'933.46	93'388.91					

Mesures PA

790.509.03	Etudes de mise en œuvre du PA2: étude "Accessibilité gare de Givisiez"		18'400.00								
790.509.03	Etudes de mise en œuvre du PA2: projet-modèle "espaces ouverts" (1ère phase)		15'589.20	9'410.80							
790.509.11	Projet-modèle "espaces ouverts" (suite)			68'580.23	59'988.05	58'216.00	58'216.00				
790.509.16.1	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Marly-Pérolles					130'000.00					
790.522.19	Plantation d'arbres (mesure NP16 PA3 / "action un arbre un enfant") (2017)					20'000.00					

Projets devant faire l'objet d'un message

Mesures PA

790.509.14	Mesure PA2 U-A13 : Centralités de Givisiez						50'000.00				
790.509.16.2	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Schönberg- Basse-Ville						50'000.00				
790.509.16.3	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Avry - Villars-sur-Glâne						50'000.00				
790.509.16.4	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Belfaux-Givisiez						50'000.00				
790.509.16.5	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Granges-Paccot - Agy						50'000.00				
790.509.16.6	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Düdingen						50'000.00				
790.509.17	Renouvellement urbain et densification PA3 - boîte à outils (incl. p.internet) + autres projets							80'000.00			
790.509.18	Concept de mise en réseau des parcs urbains (mesure NP01 PA3)						30'000.00				
790.509.19	Mesure U PA2 : Centralité de Marly						50'000.00				
790.509.20	Autres projets en lien avec l'aménagement du territoire et le paysage						50'000.00				
790.522.04	Fribourg-Ouvert							572'000.00			
790.522.19	Plantation d'arbres (mesure NP16 PA3 / "action un arbre un enfant") (2018)						305'000.00				
790.522.20	Valorisation des Berges de la Sarine							679'000.00			
	Total dépenses d'investissement	32'982.15	33'989.20	320'668.66	273'921.51	301'604.91	793'216.00	1'331'000.00	0.00	0.00	0.00

	INVESTISSEMENT	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	planification 2017	planification 2018	planification 2019	planification 2020	planification 2021	planification 2022
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2014)		(35'000.00)								
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2015)			(25'000.00)							
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2016)				(40'000.00)						
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2017)					(35'000.00)					
	Total recettes d'investissement	0.00	(35'000.00)	(25'000.00)	(40'000.00)	(35'000.00)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total dépenses Aménagement	32'982.15	33'989.20	320'668.66	273'921.51	301'604.91	793'216.00	1'331'000.00	0.00	0.00	0.00
	Total recettes Aménagement	0.00	(35'000.00)	(25'000.00)	(40'000.00)	(35'000.00)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Dépenses nettes Aménagement	32'982.15	(1'010.80)	295'668.66	233'921.51	266'604.91	793'216.00	1'331'000.00	0.00	0.00	0.00